

C A N A D A  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES  
**MUNICIPALITÉ DE LAC-TREMBLANT-NORD**

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord tenue à la salle des Loisirs de l'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant au 144, rue du Couvent, à Mont-Tremblant, le samedi 10 février 2018 à 10 h à laquelle assistaient :

Madame la Mairesse Kimberly Meyer

Madame la Conseillère :	Madame Louise Royer
Messieurs les Conseillers :	Monsieur Peter Richardson
	Monsieur Charles de Broin
	Monsieur Éric Lessard
	Monsieur Philippe Couture
	Monsieur Jean Cloutier

Assiste également à la séance Monsieur Martin Paul Gélinas, secrétaire-trésorier.

## **CONVOCATION**

La séance se tient selon les dispositions du *Code Municipal du Québec*. Tous les membres du conseil ayant été convoqués dans les délais fixés par le *Code Municipal du Québec*. Les membres présents formant quorum et consentant à la tenue de la présente séance, conformément au *Code Municipal du Québec*. Madame la Mairesse Kimberly Meyer, présidant la séance, la déclarant légalement convoquée, procède à l'ouverture de la séance.

### **1. Constatation du quorum**

À 10 h 00 le quorum étant atteint la séance est déclarée ouverte.

---

### **1. Résolution 2018-02-013 – Adoption de l'ordre du jour.**

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Charles de Broin,  
Et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

1. Constatation du quorum et légalité de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance
4. Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2018
5. Ratification des paiements exécutés par chèque.
6. Rapport de la Mairesse concernant les activités du conseil des Maires de la MRC des Laurentides

7. Rapport de la mairesse concernant les activités du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant.
  8. Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance du conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant.
  9. Avis de motion :
    - 9.1. *Aucun*
  10. Adoption de règlement :
    - 10.1. Règlement 2018-01 – Règlement concernant la révision du code d'éthique et de déontologie des élus
    - 10.2. Règlement 2017-07 – Règlement modifiant le règlement 2013-002 concernant les permis et certificats
  11. Projets de résolution
    - 11.1. Rapport du secrétaire-trésorier sur la formation des élus (article 15 LEDMM) - dépôt
    - 11.2. Désignation de poste de lavage de bateaux – règlement 2017-01
    - 11.3. Désignation de préposés à l'application du règlement 2017-01
    - 11.4. Entente de service pour l'application du règlement 2017-01
    - 11.5. Demande à MRC des Laurentides : lutte contre les plantes envahissantes – *Point reporté à une séance ultérieure.*
    - 11.6. Formation d'un comité ad-hoc : sentiers pédestres
    - 11.7. Dépôt du rapport des déclarations des candidats
- 

**3. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance.**

---

**4. Résolution 2018-02-014 - Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 janvier 2018.**

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire et du procès-verbal de la séance extraordinaire tenues le 20 janvier 2018 avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent en avoir pris connaissance :

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Philippe Couture

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

a) QUE le secrétaire-trésorier soit, et il est par les présentes, dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 janvier 2018; et,

b) QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 janvier 2018, soit, et il est par les présentes ratifié et adopté.

---

**5. Résolution 2018-02-015 - Ratification du journal de décaissement**

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE RATIFIER le journal de décaissements pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 janvier 2018 et d'approuver et de confirmer les débours effectués pendant cette même période pour une somme totale de 21 166,98\$.

---

**6. Rapport de la Mairesse concernant les activités du conseil des Maires de la MRC des Laurentides.**

---

**7. Rapport de la Mairesse concernant les activités du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant et dépôt de l'ordre du jour de la dernière séance de même que celui de la séance à venir.**

---

**8. Résolution 2018-02-016 - Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations au conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant.**

CONSIDÉRANT l'exposé de la Mairesse sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant et la position qu'elle entend prendre sur chacun de ces sujets, conformément à l'article 61, 2<sup>e</sup> alinéa de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations L. Q. c.29*;

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE MANDATER la Mairesse ou le maire suppléant à prendre toutes les décisions qu'elle jugera appropriées sur les sujets énumérés à l'ordre du jour de la séance du conseil d'agglomération du 12 février 2018, déposé par la Mairesse séance tenante, en se basant sur l'information présentée lors de la présente séance et ce, dans le meilleur intérêt de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord et de ses citoyens.

---

**9. Avis de motion : *Aucun***

---

**10. Adoption de règlements :**

**10.1 Résolution 2018-02-017 - Règlement 2018-01 – Règlement concernant la révision du code d'éthique et de déontologie des élus**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 20 janvier 2018;

CONSIDÉRANT qu'une présentation du présent règlement a été faite lors de la séance du 20 janvier 2018;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise à chacun des membres du conseil lors de la séance du 20 janvier 2018;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir lu avant ce jour le présent règlement et renoncent à sa lecture publique;

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER le règlement 2018-01 sur le traitement des élus.

---

**10.2 Résolution 2018-02-018 – Règlement 2017-07 – règlement modifiant le règlement 2013-002 relatif aux permis et certificats**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 18 décembre 2017;

CONSIDÉRANT qu'une présentation du présent règlement a été faite lors de la séance du 16 décembre 2017;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise à chacun des membres du conseil lors de la séance du

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir lu avant ce jour le présent règlement et renoncent à sa lecture publique;

Il est proposé par : Madame la conseillère Louise Royer

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER le règlement 2017-07 modifiant le règlement 2013-002 relatif aux permis et certificats.

---

**11. Projets de résolution :**

**11.1 Résolution 2018-02-019 – Dépôt du secrétaire-trésorier sur la formation des élus (article 15 LEDMM)**

CONSIDÉRANT QUE tel que requis à l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (chapitre E-15.1.0.1) tous les élus lors de l'élection du 5 novembre 2017 ont suivis la formation requise;

CONSIDÉRANT le dépôt du secrétaire-trésorier à cet effet;

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Charles de Broin

DE PRENDRE acte du dépôt du secrétaire trésorier du rapport produit en application de l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (chapitre E-15.1.0.1).

---

### **11.2 Résolution 2018-02-020 - Désignation de postes de lavage de bateaux – (règlement 2017-01)**

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement 2017-01 - **Règlement sur la protection des plans d'eau contre les espèces exotiques envahissantes**, quant aux installations reconnues en application dudit règlement ;

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Philippe Couture

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE RECONNAITRE les postes de lavage ci-dessous comme étant les seules installations reconnues par la municipalité pour l'application dudit règlement :

- Station de lavage de la municipalité gérée par PLTN;
- Garage Matte : 222, chemin de la Rivière, Mont-Tremblant
- Lave-auto Mont-Tremblant : 496, rue de St-Jovite, Mont-Tremblant, QC J8E 2Z9.

---

### **11.3 Résolution 2018-02-021 - Désignation des préposés à l'application du Règlement sur la protection des plans d'eau contre les espèces exotiques envahissantes.**

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement 2017-01 - Règlement sur la protection des plans d'eau contre les espèces exotiques envahissantes, préposés chargés de l'application dudit règlement ;

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Charles de Broin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE NOMMER l'inspecteur de la municipalité et tous les employés de PLTN à titre d'Officier surveillant ayant tous les pouvoirs décrits au règlement 2017-01 - Règlement sur la protection des plans d'eau contre les espèces exotiques envahissantes.

---

### **11.4 Résolution 2018-02-022 - Entente de service avec Préservation Lac-Tremblant (PLTN).**

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement 2017-01 - Règlement sur la protection des plans d'eau contre les espèces exotiques envahissantes.

Il est proposé par : Madame la conseillère Louise Royer

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE CONFIER à PLTN l'application du règlement 2017-01 - Règlement sur la protection des plans d'eau contre les espèces exotiques envahissantes; et,

DE MANDATER la mairesse et le directeur général pour signer l'entente préparée à cet effet.

---

**11.5 - Point reporté à une séance ultérieure.**

---

**11.6 Résolution 2018-02-023 - Formation d'un comité ad-hoc pour étudier la situation des sentiers pédestres**

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la municipalité de faire le point sur la situation et le développement des sentiers pédestres dans la municipalité;

il est PROPOSE par : Madame la conseillère Louise Royer

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE FORMER un comité ad-hoc sur les sentiers pédestres avec mandat de faire des propositions au conseil sur les orientations à venir sur la question des sentiers pédestres;

QUE CE comité soit formé de deux membres du conseil et de quatre citoyens choisis par le conseil ;

QUE ce comité dépose son rapport à la séance du conseil du 14 mai 2018.

---

**11.7 Résolution 2018-02-024 - Dépôt des déclarations concernant la liste des donateurs et rapport de dépenses des candidats à l'élection du 5 novembre 2017 (formulaire DGE-1038)**

Il est PROPOSE par Monsieur le conseiller Éric Lessard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE PRENDRE acte du dépôt par le secrétaire-trésorier des déclarations concernant la liste des donateurs et rapport de dépenses des candidats à l'élection du 5 novembre 2017 effectuées par les candidats suivants:

Messieurs Brian Bertram, Kenneth Hall et Gary Littlejohn.

---

## **12. Rapport des comités :**

### **12.1 Comité des finances et administration – états des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 31 décembre 2017.**

Monsieur le conseiller Jean Cloutier expose brièvement la situation financière de la municipalité suivant les résultats réalisés en date du 31 janvier 2018.

---

### **12.2 Comité consultatif d'urbanisme :**

#### **12.2.1 - Résolution 2018-02-025 - Demande DPCOL180001- construction neuve, matricule 1623-15-7530, lot 5 011 318 du cadastre du Québec;**

CONSIDÉRANT la demande de permis de construction neuve des propriétaires du lot 5 011 318 et de tous les documents requis;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par les membres du comité consultatif en urbanisme;

CONSIDÉRANT que le projet respecte généralement les objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU;

Il est PROPOSÉ par : Madame la conseillère Louise Royer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER la demande de construction neuve portant le numéro DPCOL180001, matricule 1623-15-7530, lot 5 011 318 du cadastre du Québec sujet aux conditions mentionnées à la résolution du CCU portant le numéro 18-01-04 lesquelles font parties intégrantes des présentes.

---

#### **12.2.2- Résolution 2018-02-026 - Demande DPCOL180002 – construction neuve, matricule 1624-71-5038, lot 5 011 325 cadastre du Québec;**

CONSIDÉRANT la demande de permis de construction neuve des propriétaires du lot 5 011 325 et de tous les documents requis;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par les membres du comité consultatif en urbanisme;

CONSIDÉRANT que le projet respecte généralement les objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU;

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Charles de Broin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER la demande de construction neuve portant le numéro DPCOL180002, matricule 1624-71-5038, lot 5 011 325 du cadastre du Québec sujet aux conditions mentionnées à la résolution du CCU portant le numéro 18-01-05 lesquelles font parties intégrantes des présentes.

---

13. **Correspondance** – *Aucune*

---

14. **Affaires nouvelles** – *Aucune*

---

15. **Période d'intervention des membres du conseil.**

---

16. **Période de questions d'ordre général aux citoyens.**

---

17. **Clôture et levée de la séance**

**Résolution 2018-02-027 - Clôture et levée de la séance.**

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Charles de Broin

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la séance soit déclarée close et levée à 12 h 34.

---

Madame Kimberly Meyer  
*Mairesse*

---

Monsieur Martin Paul Gélinas  
*Secrétaire-trésorier*